



Communiqué de presse

Paris, le 30 novembre 2021

Lancement d'Advenir + : 200 millions d'euros pour la recharge

Piloté par l'Avere-France, le programme Advenir finance le déploiement d'infrastructures de recharge partout sur le territoire. Il est l'un des principaux dispositifs de soutien au développement des points de recharge de véhicules électriques en France. Efficace et résilient, le programme a déjà aidé au déploiement de près 49 000 points de charge à fin novembre 2021.

Une nouvelle enveloppe de 200 M€ d'ici 2024 pour accélérer le passage à l'électrique

Piloté par l'Avere-France, le programme Advenir finance le déploiement de bornes de recharge dans le cadre des certificats d'économie d'énergie du Ministère de la Transition écologique, en lien avec l'ADEME. Il est l'un des principaux dispositifs de soutien au développement des points de recharge de véhicules électriques en France.

Né en 2016, le programme Advenir a été reconduit en 2020 jusqu'au 31 décembre 2023 avec une enveloppe de 100 M€ complémentaires et 9 partenaires financeurs (Bolloré ENERGY, DYNEFF, ED, ENGIE, Gaz de Bordeaux, GreenYellow, SCA Pétrole et dérivé, SIPLEC, Total). Compte tenu des besoins croissants de financement, les fonds actés en 2020 ne sont pas suffisants. Cette nouvelle enveloppe de 200 M€ d'ici 2024 va permettre d'accompagner et d'accélérer la nécessaire transformation des infrastructures pour faire son plein d'énergie. *« Ce renforcement du programme Advenir est évidemment une opportunité majeure pour accélérer le passage à la mobilité électrique et répondre au mieux aux différents besoins de recharge des utilisateurs. Nous nous en réjouissons à l'Avere-France car cela va permettre de poursuivre une dynamique positive pour l'ensemble de l'écosystème de la mobilité électrique et améliorer encore l'expérience utilisateur, selon Cécile Goubet, Déléguée Générale de l'Avere-France. Nous tenons également à saluer l'intégration, au sein de cette enveloppe Advenir +, d'un volet dédié aux métiers de services liés à l'automobile et aux travaux qui seront menés dans ce cadre en partenariat avec le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) ».*

Près de 49 000 points de recharge financés et près de 70M€ de primes engagées dans le cadre du programme Advenir

Entre 2016 et novembre 2021, le programme Advenir a déjà concouru au financement de près de 49 000 points de recharge, ce qui correspond à près de 70 millions d'euros de primes engagées.

Le programme actuel comporte 12 primes qui concernent :

- Le résidentiel collectif (Point de recharge individuel, Point de recharge partagé, Infrastructure collective en copropriété) ;
- Les entreprises et personnes publiques (Parking privé à destination de flottes et salariés, Parking privé ouvert au public, Parking privé ouvert au public jusqu'à 5 points de recharge et 36 kVA hors projet de réseau et Parking privé à destination de flottes poids lourds) ;
- La voirie (Point de recharge sur la voirie, Point de recharge dédié aux 2 roues sur voirie) ;
- Les stations et hubs de recharge haute puissance ;
- La modernisation de point de recharge ouvert au public obsolète ;
- La Corse et l'Outre-Mer (Zones Non Interconnectées).

Le programme Avenir couvre ainsi les coûts de fourniture et d'installation de points de recharge à hauteur de 30 % pour les parkings privés à destination de flottes, de 60 % pour les parkings ouverts au public et de 50 % pour le résidentiel collectif (retrouvez [ici](#) le détail des montants). De manière plus globale, il œuvre, depuis 5 ans, à la généralisation de la mobilité électrique en France ; le développement du véhicule électrique étant lié à l'installation de points de recharge. A fin octobre 2021, la France comptait 716 075 véhicules électriques et hybrides rechargeables en circulation, pour plus de 700 000 points de recharge privés et publics (*source : Enedis*).

L'objectif « 100 000 bornes » semble avoir permis de relancer la dynamique des déploiements. L'Aver-France souhaite souligner l'importance de la mobilisation depuis plusieurs mois de tous les acteurs pour lever les freins, tant règlementaires que financiers. L'ambition doit être maintenue et le soutien au déploiement poursuivi pour offrir une réponse aux différents besoins de recharge des utilisateurs. Pour y parvenir, l'intensification des déploiements et la bonne localisation des points de recharge doivent se conjuguer à une qualité de service optimale.

[Retrouvez notre baromètre national des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, réalisé en partenariat avec le Ministère de la Transition écologique, sur la base des données de GIREVE.](#)

Pour toute demande d'interviews, reportages ou sujet sur l'installation de bornes de recharge dans les copropriétés

CONTACT PRESSE :

Martin Kolle

martin.kolle@lobbycom.fr

06 89 70 17 51